



eni france

Objet : DECISION UNILATERALE DE L'EMPLOYEUR

INDEMNITES KILOMETRIQUES VELO

(article L. 3261-3-1 du Code du travail)

L'indemnité kilométrique vélo a pour objectif de couvrir tout ou partie des frais de transport des salariés effectuant le trajet en vélo, entre leur domicile et le siège eni france.

Elle prend la forme d'une indemnité mensuelle dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus par le salarié. Le montant de l'indemnité kilométrique vélo fixé par décret n° 2016-144 du 11 février 2016, est de 25 centimes d'euros par kilomètre. Le montant de l'indemnité sera plafonné à 200 € par an, non soumis à cotisations sociales (selon les règles actuelles de l'URSSAF).

1. Bénéficiaires :

L'ensemble des collaborateurs présents dans l'entreprise peut bénéficier de cette indemnité, quelle que soit la nature du contrat, CDI, CDD, alternants et stagiaires.

2. Modalités de mise en œuvre :

Les salariés souhaitant bénéficier de l'indemnité kilométrique vélo doivent avoir lu et accepté les modalités de mise en œuvre ci-après :

- ✓ Un seul aller-retour par jour travaillé sera accepté. Sera considéré le trajet vélo le plus direct entre le domicile et le siège (sur la base des itinéraires vélos recommandés par les calculateurs d'itinéraires),
- ✓ Les collaborateurs concernés doivent fournir chaque mois un justificatif, sous forme d'une attestation sur l'honneur précisant le kilométrage quotidien et cumulé au mois (cf. pièce jointe)
L'employeur peut contrôler les déclarations. Toute déclaration frauduleuse sera sanctionnée.
L'indemnité sera versée mensuellement à partir de cette déclaration (transmise sur tableau papier ou saisie en ligne et envoyée par messagerie)
- ✓ L'indemnité kilométrique vélo ne pourra être cumulée avec toute autre prise en charge des frais de transport ou de parking (abonnement de transport en commun, indemnité annuelle de déplacements en voiture pour les zones extra-urbaines non desservies par les transports, abonnement LPA Gerland pour véhicule).

Seule est autorisée la possibilité d'alterner la prise en charge des déplacements en vélo ou en transport en commun, sur la base d'un mois complet.
Il n'est pas possible de restituer temporairement son abonnement parking pour bénéficier de l'indemnité kilométrique vélo, compte tenu des dispositions de dénonciation des abonnements auprès de la société LPA.

3. Date d'application :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2016.



eni france sarl
Gérant
Stefano QUARTULLO

FORMULAIRE DE DEMANDE de l'indemnité kilométrique vélo

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), nom, prénom :

Adresse personnelle :

Travaillant au siège eni France, 12 Avenue Tony Garnier 69007 LYON

Atteste sur l'honneur avoir utilisé mon vélo personnel pour effectuer tout ou partie du trajet domicile – travail soit une distance de km aller et retour (*joindre l'image proposée par un calculateur d'itinéraires option vélo*), sur la base de jours au cours du mois de

Cette attestation servira de base au calcul du montant des indemnités kilométriques vélo qui me sera versée au titre du mois de....., soit jours X km X 0,25 €.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

le

Signature

